



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 4589

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur les entraves à la libre concurrence européenne entre les entreprises de l'industrie du moule, du modèle et de la maquette. Les variations de parités au sein du système monétaire européen, à la suite de dévaluations, et des aides publiques massives versées dans d'autres pays membres des communautés portent une atteinte sévère aux règles de compétition économique dans ce secteur industriel très sensible. Les conséquences de ces faits risquent d'être extrêmement dommageables pour tout notre appareil de production de biens manufacturés. Il lui demande quelles sont ses intentions pour que le déséquilibre artificiellement créé soit compensé et que des règles de fonctionnement homogène du marché soient rétablies au plus tôt.

Texte de la réponse

La situation des entreprises françaises dans le domaine du moule, de la maquette et du modèle n'a pas échappé à l'attention du Gouvernement, d'autant que cette profession, composée de PMI et employant 16 000 personnes, se situe au premier rang européen ; elle a réalisé récemment un remarquable effort d'adaptation aux exigences de ses donneurs d'ordre. Certaines sociétés de ce secteur connaissent effectivement des difficultés en raison de la récession qui affecte l'ensemble de l'économie et notamment l'industrie automobile. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures destinées, d'une part, à relancer l'économie par des actions en faveur du bâtiment, des travaux publics et de la consommation des ménages et, d'autre part, à alléger la trésorerie des petites et moyennes entreprises. Ainsi, une partie du surplus de l'emprunt d'État lancé en mai (35 milliards de francs) a été affectée au remboursement du décalage d'un mois de TVA, ce qui permet de rembourser immédiatement les créances inférieures à 150 000 francs et, pour celles supérieures à ce montant, à concurrence du quart. En outre, des prêts à taux bonifiés (8 milliards de francs) et des exonérations de charges sociales (4,5 milliards de francs) complètent ce dispositif. Cet ensemble de mesures compatibles avec l'équilibre macro-économique du pays est apparu comme le plus approprié à la solution des difficultés actuelles de trésorerie des entreprises. En ce qui concerne les distorsions de concurrence provoquées par les récentes dévaluations de devises européennes intervenues depuis septembre 1992, il convient de ne pas séparer ces dévaluations de l'évolution respective des prix entre les différents pays européens. Sur une base 100 en 1987, les prix à la consommation se sont situés à l'indice 133 en Italie, 136 en Grande-Bretagne, 132 en Espagne, contre l'indice 116 en France et 115 en Allemagne. Toutefois, afin de limiter les inconvénients inhérents aux fluctuations désordonnées des monnaies européennes, qui ont nécessité un aménagement temporaire du système monétaire européen, il conviendra de passer, dès que possible, au stade de l'union économique et monétaire. Par ailleurs, si les aides de la CEE apportées à certains pays « périphériques » ont été décidées dans le but d'harmoniser le niveau de développement des pays membres de la Communauté, l'attribution de ces aides est encadrée par des textes communautaires. Dans le cas où les pouvoirs auraient connaissance d'attribution de ces aides non conforme aux règles ainsi déterminées, ils ne manqueraient pas d'intervenir auprès de la Commission. Enfin, le memorandum français présente le 1er

septembre dernier sur la politique extérieure de la CEE par le ministre des affaires européennes et le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur rappelle que le marché européen ne doit pas être « ouvert à tous vents » et que l'allongement considérable de la durée des procédures anti-dumping et anti-subsidiation de ces dernières années rend indispensable la mise en place rapide de moyens propres à accélérer le déroulement. Le memorandum propose des solutions concrètes à ces problèmes et souhaite que, sur l'ensemble de ces thèmes, la commission fasse des propositions précises.

Données clés

Auteur : [M. Balkany Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4589

Rubrique : Matières plastiques

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1993, page 2291

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3938